

A.S.A. DIJON CÔTE D'OR

Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - 06 36 15 98 26



SITE : asadco.fr

MAIL : asadco@free.fr



- Publication des résultats de la première étape qui définira l'ordre et les heures de départ de la seconde étape le : 2 septembre 2023 au plus tard 30mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent. Lieu : parking de la Brenne 21540 Sombornon

Dimanche 3 septembre 2023 :

- Départ depuis le parking de la Brenne du premier concurrent VHC le 3 septembre 2023 à 8h45.
Arrivée du 1^{er} concurrent pour la 2^{ème} étape le dimanche 3 septembre 2023 à partir de 13h55
 - Vérification finale le : 3 septembre 2023 Lieu : Garage RENAULT - 2 imp. Gallo-romaine
21540 Sombornon
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
- Publication du résultat final provisoire 30mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
- Publication du résultat final définitif au moins 30mn après la publication du résultat provisoire.
- Remise des prix le : 3 septembre 2023 à l'issue de la publication des résultats définitifs parking de la Brenne 21540 Sombornon.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dijon Côte d'Or organise les 2 et 3 septembre 2023 en qualité d'organisateur administratif et technique le 44^{ème} rallye régional des Hautes Côtes.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le sous le numéro

Comité d'Organisation

Président :

Marc Brodud

Membres :

Madame Marie Trinquesse. Messieurs Philippe Soucelier, André Gogue, Camille Trinquesse, Dominique Petitot, Jean Maurice Mairet, Michel Motus, Gérard Denis, Didier Laurent, Antoine Gogue.

Secrétariat et permanence du Rallye :

Maison des associations Boîte A2, 2 rue des Corroyeurs 21000 Dijon.

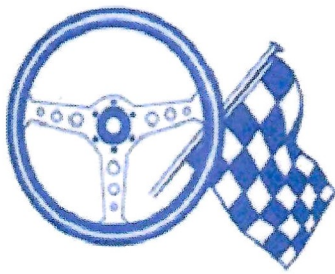
Téléphone : 03.80.43.29.99 – 06.36.15.98.26 – 06.24.98.73. 67..

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment par le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1. OFFICIELS

Collège des Commissaires sportifs

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs Madame Maryse Thomas Licence n°03/26 -3123



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR
Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - 06 36 15 98 26

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

SITE : asadco.fr

MAIL: asadco@free.fr



REGLEMENT PARTICULIER MODERNE – VHC.

44^{ème} rallye régional des Hautes Côtes Les 2 et 3 septembre 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

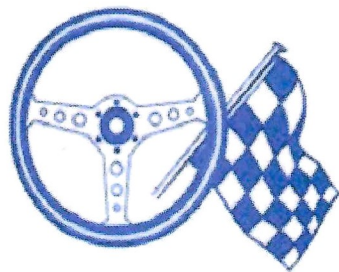
- Parution du règlement : 13 mai 2023
- Ouverture des engagements : 19 juin 2023
- Clôture des engagements : 25 août 2023
- Parution du carnet d'itinéraire : 15 août 2023
- Dates et heures des reconnaissances : 26 et 27 août 2023 entre 9h et 12h puis entre 14h et 17h. Le 1^{er} septembre de 9h à 12h et de 14h à 17h et le 2 septembre 2023 de 9h à 12h.
- Ordre des départs : VHC – Moderne – VHRS.
- Tableau d'affichage : parking de la Brenne 21540 Sombornon.
- Vérifications administratives le :
 - 1^{er} septembre de 15h à 19h, salle de la Brenne 21540 Sombornon.
 - 2 septembre de 7h00 à 14h30, salle de la Brenne 21540 Sombornon.
- Vérifications techniques le :
 - 1^{er} septembre de 15h15 à 19h15, parking salle de la Brenne 21540 Sombornon.
 - 2 septembre de 7h15 à 14h30, parking salle de la Brenne 21540 Sombornon.
- Mise en parc fermé à l'issue des contrôles parking de la Brenne 21540 Sombornon
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 2 septembre à 14h45 Lieu : PC salle de la Brenne.
- Publication des équipages admis au départ le : 2 septembre 2023 à 15h Lieu : salle de la Brenne 21540 Sombornon
- Publication des heures et ordres de départ le : 2 septembre 2023 à 15h Lieu : salle de la Brenne 21540 Sombornon

Samedi 2 septembre 2023

- Départ depuis le parking de la Brenne du premier concurrent VHC le 2 septembre 2023 à 15h45
- Arrivée du 1^{er} concurrent pour la 1^{ère} étape le samedi 2 septembre 2023 à partir de 21h25.

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 36.298
du 12/09/2023

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF - RALLYES 2023



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR

Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - 06 36 15 98 26



SITE : asadco.fr - MAIL: asadco@free.fr



Commissaires Sportifs

Madame Josiane Charleux. Licence n°04/03 - 9434
Madame Anne Cardinal. Licence n°03/26 – 199648

Direction de course

Directeur de Course

Monsieur Christian Hamon ... Licence n°04/08 29685

Directeur de Course adjoint et VHC

Monsieur Philippe Dréau Licence n°04/20-2281

Directeur de course délégué à l'ES

M. Gérard Porra. Licence n°14/18-57091

Véhicule Tricolore

M. Hubert Benoit licence n°04/11 - 3617

Véhicule « autorité »

M. Jacques Bertrand licence n° 04/03-14532

Véhicule info – sécurité :

M. Jacky Lamboley – Mme Martine Malgras

Véhicule balais :

Mme Brigitte Dréau Licence n°04/20-2282

Juge de faits :

M. Camille Trinquesse Licence n°04/13-3175

Parcs

Directeur des parcs

M. Jean Paul Brottier Licence n°04/08 - 13533

Epreuve chronométrée

Directeur de Course délégué à l'ES
3272

Monsieur Jacky Olivain. Licence n°03/24 -

Directeur de course adjoint, délégué à l'ES
44386

Monsieur Peugeot Martial Licence n°04/11-

Médecin départ de l'ES
225283

Docteur Stéphanie Dazy Licence n°04/10 -

Commissaires Technique

Commissaire Technique responsable

Mr Reverchon Jean LouisLicence n°04/21-6835

Commissaires Techniques adjoints

Mr Bullier Serge.....Licence n°04/09-19678

Mr Bruno Divert.Licence n°12/01-40573

Chargé des relations avec les concurrents
228679

Madame Marie L. Alain licence n°07/03-

14505

Madame M. Reverchon Licence n°04/09-

Chronométrateurs

M.Licence n° _____

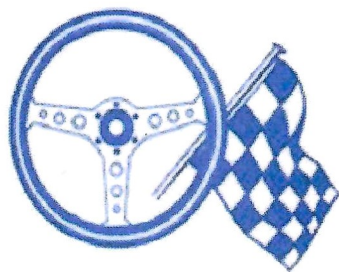
M.Licence n° _____

Classement

Mr Guiblain David licence n°04/18 - 134494

Mme Guiblain Michèle licence n° 04/18 –

163636



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR

Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - 06 36 15 98 26



SITE : asadco.fr

MAIL : asadco@free.fr



1.2. ELIGIBILITE

Le 44^{ème} Rallye des Hautes Côtes compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2023 (coef. 2)
- ✓ Les Challenges Concurrents de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2023
- ✓ Le Challenge Commissaires de la Ligue Bourgogne-Franche Comté 2023

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui se tiendront à l'issue des vérifications administratives.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le nombre des engagés est fixé à 125 voitures maximum (10 VHC, 100 modernes et 15 VHRS).

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 44^{ème} Rallye des Hautes Côtes doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 25 août 2023 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 125 voitures maximum.

3.1.11.1. Les droits d'engagement :

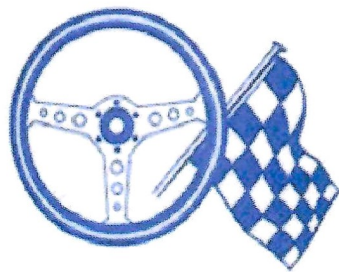
Ils sont fixés pour les concurrents modernes à :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 325 € jusqu'au 1^{er} août 2023, 345€ après. (5€ pour le challenge commissaire inclus).
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 720 €.
- Chèque à établir au nom de : **ASA – Dijon – Côte d'Or**

Pour les concurrents VHC les droits d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 275 € jusqu'au 1^{er} août 2023, 295€ après. (5€ pour le challenge commissaire inclus).
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 720 €.
- Chèque à établir au nom de : **ASA – Dijon – Côte d'Or**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR

Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - 06 36 15 98 26



SITE : asadco.fr

MAIL: asadco@free.fr



Les chèques seront déposés en banque la semaine suivant le rallye.

3.3 Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye Moderne et ce lors des 2 étapes. Les VHRS partiront après les voitures du rallye Moderne.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans la zone artisanale face au parking de la Brenne à l'exception de la zone pavillonnaire et du **centre de secours dont l'accès doit rester libre**. Des sanitaires et des bacs poubelles seront à disposition dans la zone d'assistance. Il est instamment demandé aux concurrents de ne pas stationner devant l'entrée des entreprises.

Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de toutes ces prescriptions. **Le non-respect de ces consignes entraînera une sanction.**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1. DESCRIPTION

Le 44^{ème} Rallye des Hautes Côtes représente un parcours de 38,3 km X4=153,2km

Il est divisé en 2 étapes de 76,6km et 4 sections de 38,3km.

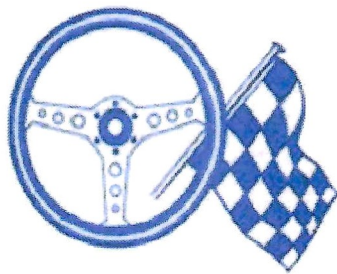
Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 10 km soit 40km d'ES.

L'épreuve spéciale est : Vaux-les Grenant – Grenant les Sombernon – Commarin.

6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé est de : **3**.

Les reconnaissances et non les essais auront lieu aux dates et heures suivantes : 26, 27 août et 1^{er} septembre 2023 entre 9h et 12h puis entre 14h et 17h. Le samedi 2 septembre entre 9h et 12h.



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR

Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - 06 36 15 98 26



SITE : asadco.fr

MAIL: asadco@free.fr



6.4.7. Déplacements anormaux

En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le signe distinctif de tous les officiels et commissaires est le port du badge du rallye.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS - Chronométrage

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

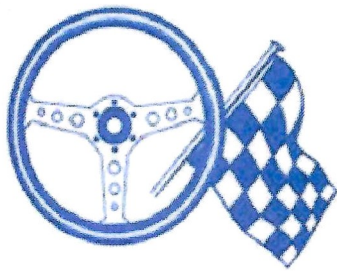
ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

De nombreuses récompenses seront distribuées, notamment :

1 trophée Daniel Seguin

1 trophée Alexis Charbonnier

Une remise de 50% sera consentie sur l'engagement du 45^{ème} rallye régionale des Hautes Côtes 2024 pour tous les 1^{ers} de classe.



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR
Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - 06 36 15 98 26

Fédération
Française du
Sport Automobile

FFSA

SITE : asadco.fr

MAIL: asadco@free.fr



REGLEMENT PARTICULIER VHRS.

Rallye de régularité sportive 44^{ème} rallye régional des Hautes Côtes Les 2 et 3 septembre 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

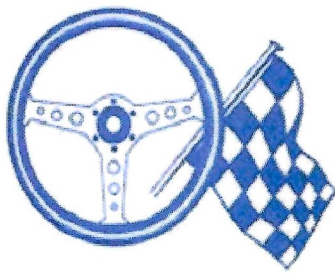
- Parution du règlement : 13 mai 2023
- Ouverture des engagements : 19 juin 2023
- Clôture des engagements : 25 août 2023
- Parution du carnet d'itinéraire : 15 août 2023
- Dates et heures des reconnaissances : 26 et 27 août 2023 entre 9h et 12h puis entre 14h et 17h.
Le 1^{er} septembre de 9h à 12h et de 14h à 17h et le 2 septembre 2023 de 9h à 12h.
- Ordre des départs : VHC – Moderne – VHRS.
- Tableau d'affichage : parking de la Brenne 21540 Sombornon.
- Vérifications administratives le :
 - 1^{er} septembre de 15h à 19h, salle de la Brenne 21540 Sombornon.
 - 2 septembre de 7h00 à 14h30, salle de la Brenne 21540 Sombornon.
- Vérifications techniques le :
 - 1^{er} septembre de 15h15 à 19h15, parking salle de la Brenne 21540 Sombornon.
 - 2 septembre de 7h15 à 14h30, parking salle de la Brenne 21540 Sombornon.
- Mise en parc fermé à l'issue des contrôles parking de la Brenne 21540 Sombornon
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 2 septembre à 14h45 Lieu : PC salle de la Brenne.
- Publication des équipages admis au départ le : 2 septembre 2023 à 15h Lieu : salle de la Brenne 21540 Sombornon
- Publication des heures et ordres de départ le : 2 septembre 2023 à 15h Lieu : salle de la Brenne 21540 Sombornon

Samedi 2 septembre 2023

- Départ depuis le parking de la Brenne du premier concurrent VHC le 2 septembre 2023 à 15h45
- Arrivée du 1^{er} concurrent pour la 1^{ère} étape le samedi 2 septembre 2023 à partir de 21h25.
- Publication des résultats de la première étape qui définira l'ordre et les heures de départ de la seconde étape le : 2 septembre 2023 au plus tard 30mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent. Lieu : parking de la Brenne 21540 Sombornon

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° ... 36 - 298 ...
du ... 12/04/2023 ...

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF - RALLYES 2023



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR

Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - 06 36 15 98 26



SITE : asadco.fr

MAIL: asadco@free.fr



Dimanche 3 septembre 2023 :

- Départ depuis le parking de la Brenne du premier concurrent VHC le 3 septembre 2023 à 8h45.
Arrivée du 1^{er} concurrent pour la 2^{ème} étape le dimanche 3 septembre 2023 à partir de 13h55
- Publication du résultat final provisoire 30mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
- Publication du résultat final définitif au moins 30mn après la publication du résultat provisoire.
- Remise des prix le : 3 septembre 2023 à l'issue de la publication des résultats définitifs parking de la Brenne 21540 Sombernon.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dijon Côte d'Or organise les 2 et 3 septembre 2023 en qualité d'organisateur administratif et technique le 44^{ème} rallye régional des Hautes Côtes.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le sous le numéro

Comité d'Organisation

Président :

Marc Brodud

Membres :

Madame Marie Trinquesse. Messieurs Philippe Soucelier, André Gogue, Camille Trinquesse, Dominique Petitot, Jean Maurice Mairet, Michel Motus, Gérard Denis, Didier Laurent, Antoine Gogue.

Secrétariat et permanence du Rallye :

Maison des association Boîte A2, 2 rue des Corroyeurs 21000 Dijon.

Téléphone : 03.80.43.29.99 – 06.36.15.98.26.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires sportifs

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs

Madame Maryse Thomas Licence n°03/26 -3123
Madame Josiane Charleux. Licence n°04/03 - 9434
Madame Anne Cardinal. Licence n°03/26 – 199648

Direction de course

Directeur de Course

Monsieur Régis DufresneLicence n°07/03-2484

Véhicule Tricolore

M. Hubert Benoit licence n°04/11 - 3617

Véhicule « autorité »

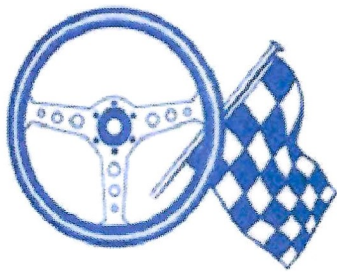
M. Jacques Bertrand licence n° 04/03-14532

Véhicule info – sécurité :

M. Jacky Lamboley – Mme Martine Malgras

Véhicule balais :

Mme Brigitte Dréau Licence n°04/20-2282



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR

Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - 06 36 15 98 26



SITE : asadco.fr

MAIL: asadco@free.fr



Juge de faits :	M. Camille Trinquesse	Licence n°04/13-3175
Parcs		
Directeur des parcs	M. Jean Paul Brottier	Licence n°04/08 - 13533
Epreuve chronométrée		
Directeur de Course délégué à l'ES	Monsieur Jacky Olivain.	Licence n°03/24 - 3272
Directeur de course adjoint, délégué à l'ES	Monsieur Peugeot Martial	Licence n°04/11-44386
Directeur de course délégué à l'ES	M. Gérard Porra.	Licence n°14/18-57091
Médecin départ de l'ES	Docteur Stéphanie Dazy	
Commissaires Technique		
Commissaire Technique responsable	Mr Reverchon Jean Louis	Licence n°04/21-6835
Commissaires Techniques adjoints	Mr Bullier Serge.....	Licence n°04/09-19678
	Mr Bruno Divert.	Licence n°12/01-40573
Chargé des relations avec les concurrents	Madame Marie L. Alain	licence n°07/03-228679
	Madame M. Reverchon	Licence n°04/09-14505
Chronométreurs – classement.	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____

1.2. ELIGIBILITE

Le 44^{ème} Rallye des Hautes Côtes compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2023 (coef. 2)
- ✓ Les Challenges Concurrents de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2023
- ✓ Le Challenge Commissaires de la Ligue Bourgogne-Franche Comté 2023

1.3. VERIFICATIONS

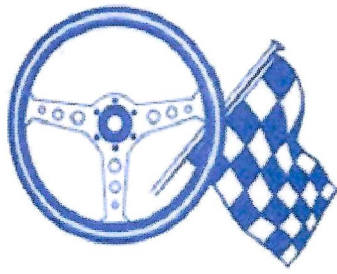
Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui se tiendront à l'issue des vérifications administratives.

Documents à présenter : selon les catégories – voir règles spécifiques.

Il n'y aura pas de vérifications finales.

1.3.4. Briefing

Un briefing oral / écrit sera obligatoirement organisé par le directeur de course et à cette occasion un briefing écrit sera remis aux équipages contre émargement. Ce briefing aura lieu à la salle des fêtes de la Brenne.



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR
Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - 06 36 15 98 26

Fédération Française du Sports Automobile
FFSA

SITE : asadco.fr

MAIL : asadco@free.fr



ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

2.1. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- ♣ En cas de sortie du parc fermé,
- ♣ En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes VHRS - FFSA.

Le nombre des engagés est fixé à 125 voitures maximum (VHC, modernes et VHRS confondues).

Le nombre de concurrents VHRS est limité à 15 équipages.

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 44^{ème} Rallye des Hautes Côtes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 25 août 2023 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 125 voitures maximum.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 175 € jusqu'au 1^{er} août 2023 195€ après. (5€ pour le challenge commissaires inclus).
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 720 €.
- Chèque à établir au nom de : **ASA – Dijon – Côte d'Or**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

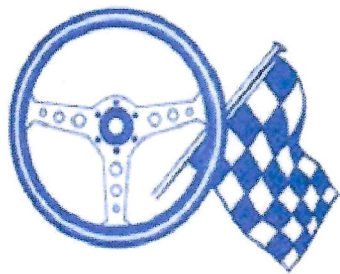
Les chèques seront déposés en banque la semaine suivant le rallye.

3.3 Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye Moderne et ce lors des 2 étapes. Les VHRS partiront après les voitures du rallye Moderne.

3.3.1. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR

Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - 06 36 15 98 26

Fédération
Française du
Sport Automobile

FFSA

SITE : asadco.fr

MAIL: asadco@free.fr



Un véhicule d'encadrement passera entre chaque étape du rallye pour vérifier que toutes les voitures du rallye précédent ont correctement parcouru la zone de régularité et qu'aucune voiture ne génère de gêne sur le parcours en cas d'abandon.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes VHRS - FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans la zone artisanale face au parking de la Brenne à l'exception de la zone pavillonnaire et du **centre de secours dont l'accès doit rester libre**. Des sanitaires et des bacs poubelles seront à disposition dans la zone d'assistance. Il est instamment demandé aux concurrents de ne pas stationner devant l'entrée des entreprises.

Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de toutes ces prescriptions. **Le non-respect de ces consignes entraînera une sanction.**

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes VHRS - FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes VHRS - FFSA.

6.1. DESCRIPTION

Le 44^{ème} Rallye des Hautes Côtes représente un parcours de 38,3 km X4=153,2km
Il est divisé en 2 étapes de 76,6km et 4 sections de 38,3km.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 10 km soit 40km d'ES.

L'épreuve spéciale est : Vaux-les Grenant – Grenant les Sombernon – Commarin.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé est de : **3**.

Les reconnaissances et non les essais auront lieu aux dates et heures suivantes : 26, 27 août et 1^{er} septembre 2023 entre 9h et 12h puis entre 14h et 17h. Le samedi 2 septembre entre 9h et 12h.

Une zone d'étalonnage sera balisée sur la D.7.



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR

Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - 06 36 15 98 26



SITE : asadco.fr

MAIL: asadco@free.fr



6.4.7. Déplacements anormaux

En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes VHRS - FFSA.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes VHRS - FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS - Chronométrage

Conforme au règlement standard des rallyes VHRS - FFSA.

Des transpondeurs seront installés dans les voitures. Le schéma de branchement est en annexe.

ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Tous les participants seront récompensés.